de mariage, et bien avantageusement, je vous assure.

Ce dernier peut se porter en petit comité, le jour même, tandis que les brillants demandent plus d'éclat et de cérémonie. Ah ! combien je connais de charmantes femmes qui troqueraient de grand cœur leurs rivières contre un seyant et élégant collier !

On revient aussi au corail; j'ai vu plusieurs mondaines en porter. Ce sont des perles montées absolument comme le collier de perles et retenues par des liens de brillants.

Le diadème de brillants est également passé de mode, le dernier genre est de porter sur les cheveux, un peu en arrière, une couronne ducale ou de comtesse qui sied merveilleusement avec la coiffure actuelle.

Et les montres ? Ceci demande une mention toute particulière. Tout le monde en possède, c'est le premier bijou que l'on offre à une jeune fille. Ce sont d'autres petites merveilles. Le mot est ici bien employé. *Petites, minuscules même, émaillées ou criblées* de brillants ou de perles, on les porte en évidence attachées au corsage par une agraffe en harmonie avec le sujet de la montre.

Les bracelets se portent minces, en forme de chaînettes alternées de pierres précieuses, et l'on en porte plusieurs à la fois. Les manches d'ombrelles et de parapluie se prêtent également à un très grand *luxe de bijouterie*; tout enfin dans la toilette devient un sujet de luxe et de richesse; il serait bien long d'énumérer toutes les choses charmantes que les bijoutiers offrent à notre tentation.

Je ne puis pas passer sous silence une innovation des plus réussies, mais qui malheureusement n'est pas dans les moyens de tout le monde. C'est une garniture de corsage en vraie et très belle dentelle dont les réseaux sont retenus par des diamants et les principales fleurs en sont entièrement brodées. C'est un travail artistique des plus fins et d'une suprême élégance.

BARONNE D'ESTHEUIL.

(Reproduction interdite).

TERRIBLE CATASTROPHE EN PERSE

Le tremblement de terre de Kuchan

Téhéran, 26 janvier. — Jeudi, à midi, une terrible secousse de tremblement de terre a eu lieu à Kuchan, au bout de quelques instants, la ville était en ruines.

Six cents personnes ont péri dans la grande mosquée; même nombre de victimes dans divers établissements de bains.

On ne peut évaluer le nombre des victimes ensevelies de par la ville sous les monceaux de ruines.

Les habitants blottis les uns contre les autres, campent *en plein air*.

Le nombre des blessés est incalculable; un grand nombre succombent faute de soins.

Des médecins russes sont partis d'Askabad pour porter secours à cette malheureuse population.

Londres, 26 janvier. — Voici quelques détails complémentaires sur la catastrophe de Kuchan, en Perse:

Depuis le 17, les secousses ont eu lieu journellement.

Le 22, une forte secousse a été ressentie à 6 heures du soir, suivie de trois autres à une heure et quatre heures d'intervalle.

Il ne reste rien debout.

Les souffrances des blessés ont été terribles. L'eau et les vivres ont manqué pendant trois jours. Plusieurs ont succombé faute de soins. Les fils télégraphiques s'étant rompus, on ne pouvait demander de secours.

NOUVELLES DU JOUR

M. Félix Faure au bal de l'Ecole polytechnique

Paris, 25 janvier. — M. Félix Faure s'est rendu, ce soir, à l'hôtel Continental, au bal donné par les élèves de l'Ecole polytechnique.

Les deux filles et le *gendre du Président* Fy avaient précédé.

M. Félix Faure a remis une somme de mille francs au comité de l'association.

Les punitions ont été levées, et un jour de congé a été accordé aux élèves.

Les scandales parlementaires et financiers

Paris, 26 janvier. — M. Dopffer vient de recevoir une plainte pour chantage dans l'affaire des cercles, contre un rédacteur d'un journal *nouvelliste du matin* et un nommé B..., habitant rue de Malbosqe.

M. André, entrepreneur de la Compagnie des chemins de fer du Sud qui vient d'être mis en liberté provisoire, a dû verser une caution de 25,000 fr.

M. de Cosnac a fait remettre en liberté M. André de Trémontels dont nous avons conté hier les hauts faits.

Epilogue d'une fausse nouvelle à sensation Révocation de dix-sept inspecteurs

Paris, 26 janvier. — On se rappelle l'émotion causée à Paris, il y a quarante-huit heures, par la stupéfiante nouvelle de l'assassinat du général Jamont, commandant du 6e corps d'armée, nouvelle absolument fantaisiste. Cet incident vient d'avoir des suites assez inattendues.

A la suite de l'enquête ouverte par le service de la sûreté générale, *dix-sept inspecteurs* des différentes gares du réseau de l'Est viennent d'être révoqués. Parmi ceux-et se trouvent deux inspecteurs principaux de la gare de l'Est.

La sévérité disciplinaire qui les frappe a été édictée par ce fait qu'ils avaient eu vent du bruit de l'assassinat et qu'ils n'avaient omis de demander confirmation ou démenti de la nouvelle à Clichons, et d'en saisir aussitôt la direction générale.

Celle-ci n'a été prévenue que par les journalistes qui demandaient de plus amples renseignements sur ce grave incident de frontière.

Chose bizarre : il paraît prouvé aujourd'hui que le bruit a pris naissance sur la ligne de Mulhouse, et a été rapidement colporté sur la ligne de Metz par laquelle il est arrivé jusqu'à Paris.

La reine Victoria en France

Londres, 26 janvier. — La reine Victoria quittera Portsmouth le 14 mars prochain, à bord du *Victoria and Albert*, pour Cherbourg, où elle trouvera un train spécial qui la transportera directement à Nice par Lyon et Marseille.

Le bandit kabyle Areski condamné à la peine de mort

Alger, 26 janvier. — Le fameux bandit Areski reconnu coupable sans circonstances atténuantes a été condamné à la peine de mort. Il s'est montré impassible, disant simplement : « *Faites-moi, on a tué mon père il y a deux mois.* »

Toujours la piraterie au Tonkin

Marseille, 25 janvier. — *Les journaux du Tonkin*, arrivés par le paquebot *Porus*, signalent toujours des faits de piraterie.

Toutes les nuits, dit l'*Extrême Orient*, on entend des coups de feu aux environs de Monkay et, le lendemain, on apprend l'enlèvement de quelques femmes ou d'un certain nombre de bestiaux.

Dans la nuit du 7 au 8 décembre, des pirates ont attaqué le village de Xuan-Lan et enlevé beaucoup de bétail.

Le 3 décembre a eu lieu à Pindobun l'exécution d'un pirate fait prisonnier dans une reconnaissance, au nord-est de Tuyen-Quang, où le capitaine Bernard a tué un certain nombre de Chinois.

Les habitants de la vallée du Sonz-Chai ont été ramenés suivant leur demande sur le territoire de Pindobun.

Ils ont brûlé et razzié plus de dix villages sur leur passage.

Les restes mortels du capitaine Delannay, tué l'année dernière dans les massifs du Kan-hoa, ont été exhumés du cimetière de Van-Linh, pour être rapportés en France.

Un combat très violent a eu lieu à Tuyen Quan entre nos troupes et les pirates. Dans la nuit du 8 au 9 décembre, la garnison de cette forteresse a été réveillée par une fusillade nourrie. Cent hommes, commandés par le capitaine Alix, ont engagé un combat terrible avec les huit cents pirates qui attaquaient la place, dans les broussailles et dans les marécages, il étant impossible d'avancer: la lutte corps à corps est devenue presque immédiatement forcée.

Le chef de bataillon Tomassin, commandant la région, a envoyé immédiatement des renforts que le capitaine Alix a pu échelonner sur les mamelons voisins de la place. Le capitaine a repris alors une offensive vigoureuse et s'est lancé à la poursuite des pirates en déroute qu'il a rejoints sur la rive opposée du Kao-lu, et qu'il a complètement battus et dispersés.

Un ordre du jour a félicité les troupes qui ont combattu pendant vingt-trois heures sans prendre ni nourritures, ni repos.

Une explosion de grison en Hongrie

Vienne, 26 janvier. — Une explosion de grison s'est produite à Anna (Hongrie). Un ouvrier a été mortellement blessé; cinq autres ont reçu des brûlures.

L'affaire des chemins de fer du Sud

Paris, 26 janvier. - M. de Cosnac vient de signer la mise en liberté provisoire de M. André, entrepreneur de travaux publics, impliqué dans l'affaire des chemins de fer du Sud et arrêté le 3 janvier.

L'expédition de Madagascar

Toulon, 26 janvier. — Le *Shamrock* sous pression depuis onze heures, n'a pas encore appareillé. Le général Metzinger qui était redescendu à terre hier soir, s'est rembarqué ce matin ainsi que la plupart des officiers passagers. Sur le quai, une foule nombreuse depuis midi attend le départ. La mer est un peu grosse, ce qui fait que peu de barques se rendent en rade.

Mort de M. Choppin d'Arnouville

Paris, 26 janvier. — Un des hommes les plus distingués du barreau de Paris, qui, jusqu'aux décrets, occupa une place importante dans la magistrature, M. Choppin d'Arnouville, a succombé hier aux suites d'une cruelle maladie qu'il supportait avec un courage héroïque.

M. Choppin d'Arnouville descendait d'une famille qui a constamment donné au pays des magistrats distingués depuis le quinzième siècle. René Choppin, l'émule des Seguier et des de Thou, mérita les lettres de noblesse que lui accorda Henri III en 1578, avec le titre de seigneur d'Arnouville. Par une alliance des familles Chazot et Montholon, M. Choppin d'Arnouville se trouvait être en ligne directe l'arrière-petit-neveu de Bossuet.

Né à Bordeaux en 1829, M. Choppin d'Arnouville était, à trente-cinq ans, à Limoges, le plus jeune avocat général de France; il passa à Montpellier, puis fut nommé procureur impérial à Lyon en 1868.

Révoqué au 4 septembre, il rentra dans la magistrature en 1873 comme avocat général à Paris, fonctions qu'il abandonna au moment des décrets, ne voulant pas s'associer à ces actes que son cœur d'honnête homme et de catholique réprouvait.

Il rentra au barreau et devint l'avocat éminent dont on se rappelle encore les magnifiques plaidoiries dans tant de causes célèbres, et l'énergique défense présentée au nom des congrégations injustement expulsées.

Un engin au musée Grévin

Paris, 26 janvier. — On a trouvé, vers midi, dans les sous-sols du musée Grévin, un tube en cuivre de vingt centimètres de diamètre, fermé aux deux extrémités par de la cire. M. Archer, commissaire de police, l'a envoyé au laboratoire municipal.

Elections municipales à Marseille

Marseille, 26 janvier. — Le préfet des Bouches-du-Rhône a pris, hier soir, un arrêté convoquant les électeurs de Marseille pour le 10 février, à l'effet d'élire dix-huit conseillers municipaux manquants par suite de décès et de démissions, notamment celle du maire, M. le docteur Flaissières.

Comme nous l'avions annoncé, les deux camps socialistes ont tout entrepris pour conserver une majorité. M. Flaissières a perdu deux sièges sur vingt dont il se croyait sûr. La lutte aura donc lieu entre deux partis de nombre égal, *dix-huit contre dix-huit*, et elle paraît devoir être chaude et mouvementée, si l'on en juge par une affiche d'une extrême violence contre les pouvoirs publics et surtout contre les conseillers non démissionnaires qui émane du cercle Bellevue qui soutiendra la liste Flaissières.

Cette affiche annonce une réunion publique qui se tiendra demain matin et tout fait prévoir que cette réunion dès deux fractions socialistes ennemies sera tumultueuse.

Les Japonais en Chine — Un combat d'artillerie Déroute des Chinois

Chefou, 26 janvier. — Les Japonais auraient décidé d'occuper, mais si les commandants des stationnaires déclarent pouvoir répondre de l'ordre, ils n'y laisseront qu'une administration civile.

Londres, 26 janvier. — On mande de Kaiphing, jeudi, aux journaux de ce matin :

« Un combat d'artillerie a eu lieu près de Taiheiven entre un corps chinois de dix mille hommes, commandé par le général Seh, et un corps japonais. L'artillerie chinoise s'est bientôt vue réduite au silence. Le général Seh s'est retiré sans être inquiété. »

Yokohama, 26 janvier. — L'amiral Ito, commandant la flotte japonaise, télégraphie que les navires chinois sont bloqués à Wei-Hai-Wei.

Le 21, les torpilleurs chinois ont tenté une sortie et les forts ennemis ont ouvert le feu, mais sans résultat.

Les troupes japonaises continuent leur mouvement d'investissement. Les routes par lesquelles elles s'acheminent vers la côte ne sont pas partout d'une visibilité parfaite. Le génie a dû se mettre à l'œuvre pour frayer passage à l'artillerie.

Tokio, 26 janvier. — Le général Held occupe New-Chwang. Les Chinois ont renouvelé leur attaque sur Hai-Cheng, mais ont été repoussés après un court engagement.

Un télégramme du général Nozu annonce que 8.000 chinois se trouvent dans le voisinage de Yug Chow.

CAUSERIE SUR L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE

XX

La flatterie, l'hypocrisie

La flatterie ressemble à l'éloge comme le persil à la ciguë, comme le champignon comestible à l'orange vénéneuse. L'honnête homme loue sans exagération et sans aucun sentiment d'intérêt personnel, les actes qui lui paraissent louables; le flatteur loue pour faire plaisir, pour gagner les bonnes grâces, et bien souvent, comme le renard de la fable, pour exploiter le corbeau qui l'écoute. Dans ce dernier cas, la flatterie se confond avec l'hypocrisie.

Mais l'hypocrisie n'a pas toujours pour but de dépouiller adroitement sa victime, sans avoir à compter avec les gendarmes. Le plus souvent, elle ne vise qu'à masquer les pensées, les sentiments les plus intimes, à paraître honnête, vertueux, alors qu'on n'est qu'un fripon ou un débauché.

Comme personne n'est parfait et que personne ne se soucie d'étaler ses imperfections, on peut affirmer qu'il y a toujours un peu d'hypocrisie dans le cœur de l'homme, même le meilleur : mais tandis que l'honnête homme s'applique à l'extirper, le coquin s'exerce à la perfectionner, comme les larrons de la cour des Miracles s'exerçaient à débarrasser les passants de leur argent ou de leur mouchoir.

En général, quand on vous loue, mes amis, demandez-vous d'abord si vous méritez réellement l'éloge qu'on vous adresse ; en second lieu, quel motif peut inspirer la personne qui vous loue; enfin quelle est la valeur morale et intellectuelle de cette personne, et faites-le cas qu'il mérite de l'éloge immérité, comme de l'éloge d'un sot ou d'un vaurien.

Défiez-vous surtout de ces hommes à la parole de miel, qui semblent vous manger des yeux : ce sont des loups couverts de peaux de brebis.

Mais surtout ne flattez jamais vos enfants et ne tolérez pas qu'on les flatte ; soyez toujours en garde contre le mensonge et l'hypocrisie si vous ne voulez pas vous réserver de cruelles déceptions.

XXI

L'ingratitude et la reconnaissance

Vous vous étonnerez peut-être, mes amis, de me voir réunir *ce qu'il y a de plus méprisable et ce qu'il* y a de plus estimable au monde; mais j'espère qu'en les opposants l'une à l'autre, on saisira mieux la laideur de l'une et la beauté de l'autre.

En guise de cœur, l'ingrat n'a qu'une pierre sous la mamelle gauche; il est insensible aux plus grands bienfaits. Les soins qu'il a coûtés à sa mère dans sa première enfance, les nuits qu'elle a passées à le *soigner* dans ses maladies, les privations qu'elle s'impose pour satisfaire ses exigences, le travail souvent excessif de son père pour le faire instruire et lui préparer une position moins pénible que la sienne : rien ne le touche. Ils n'ont fait que leur devoir, vous répond-il froidement, si vous lui rappelez ce qu'il leur doit ! Eh ! misérable, que serais-tu devenu, s'ils ne l'avaient pas fait leur devoir ? Tu serais mort au berceau !

Mais l'ingratitude n'a pas toujours cet aspect brutal; elle se couvre assez volontiers du masque de l'hypocrisie. Tel viendra vingt fois frapper à votre porte pour obtenir un emploi ou un service, qui oublie votre adresse dès qu'il est hors d'embarras. Il craint de vous déranger !! Un autre *estime que le* moindre plaisir qu'il a pu vous faire vous paye amplement des démarches et des sacrifices que vous avez faits pour lui. Il en est même qui se croient dispensés de toute reconnaissance parce qu'ils estiment qu'on doit se trouver très honoré qu'ils aient daigné accepter nos services!

L'homme reconnaissant, au contraire, oublie le bien qu'il a pu faire pour ne *songer qu'aux secours qu'il* a reçus : il les grandit dans sa pensée et ne se croit jamais quitte envers son bienfaiteur.

Mais la reconnaissance est rare; c'est un fardeau difficile à porter, et l'on ne se croit libre qu'après l'avoir *secoué* : telle l'Italie à l'égard de la France. Trop souvent aussi, ceux qui obligent même volontiers, ont le tort de rappeler les bienfaits qu'on leur doit, et se payent ainsi par vanité du prix de leurs services.

Parents, mes amis, exercez de bonne heure vos enfants à la reconnaissance, non seulement envers vous, mais envers tous ceux qui vous font du bien. *Ne méprisez pas*, surtout en leur présence, les moindres services, les moindres attentions qu'on a pour vous et pour eux. Sinon, vous leur apprendrez à mépriser ceux *que vous leur rendez tous les jours et* vous vous préparerez de petits monstres qui vous abreuveront d'humiliations et de douleurs, qui vous quitteront dès qu'ils pourront se suffire à eux-mêmes, qui vous arracheront votre dernier morceau de pain pour payer leurs orgies et vous refuseront durement une place à leur foyer et à leur table quand l'âge aura brisé vos forces! Songez-y.

XXII

Le respect

Une des grandes plaies de notre époque, c'est qu'on ne respecte plus rien ni personne. Le manque de respect est même l'un des dogmes du socialisme; il a été proclamé, pour la première fois, au Congrès de Marseille en 1868. Il me souvient qu'en 1869, le mardi de la Mi-Carême, je rencontrai, dans la rue de l'Espérance, deux pochards encore affublés de leurs oripeaux. L'un n'eut pas le galya. — Qui donc saluer-tu ? lui dit son compagnon, une manière de Parisien [illegible] Roubaix. — C'est mon instituteur, un sien égaré a [illegible] personne de respectable, homme respectable. — Hu hu ! [illegible] continua-t-il, répliqua le Parisien. Il va sans dire que je [illegible] mon chemin, de sorte que je n'entendis pas la suite de leur colloque.

C'est d'ailleurs la mise en pratique de la fameuse maxime : ni Dieu, ni Maître, c'est-à-dire la révolte contre tout ce qui sent l'autorité, de quelque nature qu'elle soit — religieuse, politique, patronale ou familiale.

Je m'en tiendrai, pour ne pas sortir de mon sujet, au respect des enfants pour leurs parents, et je ne pense pas que personne me contredira si j'affirme qu'il a péri dans beaucoup de familles et qu'il s'est singulièrement affaibli dans beaucoup d'autres. On n'entend que des plaintes sur l'arrogance avec laquelle les enfants résistent à leurs parents. Elle n'a d'égale que la mollesse avec laquelle la plupart des parents essayent de les corriger. Et cela ne se rencontre pas seulement dans la classe ouvrière, mais souvent aussi dans la classe élevée. Il semble, à bon nombre de jeunes gens de vingt ans, que leurs pères, dès qu'ils dépassent la quarantaine, commencent à radoter, ne comprennent plus rien aux exigences de la vie, et ne devraient se souvenir qu'ils sont pères que pour leur fournir largement de quoi payer leurs coûteux plaisirs. En haut, comme en bas, on donne souvent trop, beaucoup trop d'argent aux jeunes enfants : comment admettraient-ils qu'on leur marchande, à vingt ans, l'argent qu'on leur prodiguait à dix ? De là des scènes de famille renouvelées chaque semaine.

Il y a bien d'autres causes qui contribuent à ruiner le respect dans la famille : nous les résumerons en disant aux parents : si vous voulez que vos enfants vous respectent, respectez-vous vous-mêmes.

Sans doute Dieu a dit : honore ton père et ta mère afin que tu vives longtemps et heureux sur la terre, non seulement quand ils sont bons et justes, mais malgré leurs défauts, leurs vices même. Mais s'ils ont appris à leur enfant à se moquer du Décalogue (1), à quel titre prétendraient-ils qu'il *les respectât*, quand il les voit se quereller ou se battre, dépenser au cabaret l'argent qui devrait l'habiller et le nourrir, *quand il les entend mépriser ceux qu'ils devraient* respecter, et surtout quand il les voit eux mêmes manquer d'égards à leurs vieux parents ? La logique de l'enfant est implacable, et vous ne lui ferez jamais comprendre qu'il fait mal quand il vous imite. Il se peut que vous ayez réellement à vous plaindre de vos supérieurs, mais il est imprudent de faire de vos aînés ses enfants les confidents de vos plaintes.

Evitez aussi les emportements avec vos enfants ; châtiez-les s'il le faut, mais dans la mesure où cela est nécessaire ; ne revenez point sur les fautes passées qui ne se renouvellent point. Ce serait de la taquinerie maladroite et dangereuse : l'enfant croirait que vous ne lui avez pas pardonné et qu'il n'a rien gagné à se soumettre.

(*A suivre*). ALEXANDRE FAIDHERBE.

LA GUERRE A MADAGASCAR

Le général Duchesne, en partant pour la guerre,
Des fureurs des Hovas ne se tourmente guère,
Pour leur tuer la tête il emmène un turco,
Une brosse, un balai, du savon du Congo.

L. d'Aizy, au parfumeur Victor Vaissier.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

L'éclairage électrique à la Mairie. — Pendant quel es essais d'un nouveau mode d'éclairage se poursuivent à la Mairie, sous la direction immédiate de M. Emile Wilz, docteur ès sciences, professeur de mécanique à Lille, nous avons cru intéressant de parler de l'œuvre en général.

En installant l'électricité dans ses locaux, l'Administration municipale a, paraît-il, pour premier objectif de diminuer les risques d'incendie. Elle veut aussi *rendre plus hygiénique le séjour des bureaux*, et faciliter le travail du personnel, surtout en ce qui concerne les dessinateurs des services de la Voirie et des Bâtiments. La lumière électrique posséderait seule, avec la lumière solaire, la vertu de refléter fidèlement toutes les teintes, quelles qu'elles soient, pour les dessins au lavis.

Mais les résultats à atteindre seraient trop chèrement achetés, s'ils devaient entraîner d'onéreux sacrifices, lorsque les progrès de la science moderne permettent de viser en pareille entreprise une sensible économie. Aussi le problème à résoudre est-il de calculer, d'aussi près que possible, la limite à partir de laquelle l'éclairage électrique coûte moins cher que l'éclairage au gaz.

Cette étude comparative ne saurait être faite, à l'avantage de l'électricité, que sur une assez large base, le gaz occasionnant beaucoup moins de frais que sa concurrente pour les petits besoins à desservir. Le seul moyen pratique était donc de créer une station de plusieurs centaines de lampes, et l'Hôtel-de Ville se trouvait tout désigné pour l'application sérieuse au système.

Les dépendances autrefois occupées sur la rue Neuve par M. Th. Leuridan, bibliothécaire, furent choisies pour l'emplacement de l'usine électrique, et la Municipalité chargea son directeur de la Voirie, M. Variel, de rédiger un questionnaire sur la matière, à adresser aux maisons de production le plus en vue.

Celle qui souscrivit en bloc les meilleures conditions, — la Société électrique du Nord — qui, par parenthèse, compte dans sa clientèle le *Journal de Roubaix* — a traité avec la Ville un marché de gré à gré, lui assurant le monopole de l'entreprise. Ce marché, signé le 23 juin dernier, a été approuvé par décret présidentiel le 5 novembre suivant, et les travaux ont commencé vers la fin du même mois, pour continuer sans interruption jusqu'à ce jour.

On avait pensé d'abord qu'ils auraient pu se terminer avec l'année, mais ces prévisions ne se sont pas réalisées. Malgré l'activité déployée par une double équipe de monteurs, le terme primitivement fixé sera dépassé du double.

L'importance exceptionnelle de l'exploitation n'échappera à personne, lorsque nous aurons dit qu'elle va nécessiter la pose de plusieurs kilomètres de fils ou câbles, à l'aller et au retour pôle positif et pôle négatif.

Le perron lui-même, comme on a pu le voir depuis une semaine, et le poste central de police, dans la cour de l'Hôtel des Pompiers, seront éclairés à l'électricité par des communications intérieures.

Nous ferons grâce à nos lecteurs du vocabulaire spécial à l'usage des professionnels. Sans parler de l'hectowatt, du kilowatt et des ampères, dénominations techniques intelligibles pour les seuls initiés, nous nous contenterons d'expliquer que deux dynamos de 250 lampes chacune, et actionnées par deux moteurs à gaz de 31 chevaux, alimenteront tout l'ensemble, *renforcées* par une batterie d'accumulateurs de 60 éléments.

Les lampes proprement dites seront de 8 à 32 bougies ; le point de comparaison est la bougie stéarique à la marque de l'« Etoile ». Il y aura en outre huit ou dix arcs de 700 et 1,500 bougies d'une destination particulière. Ces appareils, dont on déjà eu l'occasion d'apprécier la puissance, sont réservés au perron, à la salle des pas-perdus, au grand couloir du premier étage, et à d'autres endroits du même genre.

La salle des adjudications et la salle des mariages seront brillamment illuminées, la salle des séances du Conseil, garnie de 32 lampes, dont 24 de 16 bougies et 8 de 32, les dépassera encore en éclat, mais la grande salle des fêtes éclipsera tout par ses lampes à arc, et son lustre central de 2,000 bougies.

Le tableau de distribution, d'une seule pièce de marbre blanc, de 2 m. 50 sur 1 m. 50, qu'on peut voir dans la chambre des moteurs, comprendra au minimum 50 appareils, fonctionnant à la main ou automatiquement. Ce dernier détail achève de démontrer qu'il s'agit d'une entreprise peu commune.

Aucune partie de l'éclairage public, pas même la Grande-Place, n'entre dans le devis, la Compagnie du gaz restant bien entendu l'unique concessionnaire de tout le périmètre de Roubaix. Le contrat qui lie la Ville à MM. Deselée frères et Cie, pour cinquante années consécutives, *remonte au 9 novembre 1858*; il a pris date le 1er janvier 1860 et expirera le 1er janvier 1910. La Compagnie, nous devons le dire, voit d'ailleurs d'un bon œil la tentative qu'on opère à la mairie, et y concourt pour sa part en fournissant le compteur à gaz et la tuyauterie.

Disons en terminant, que les essais officiels, dirigés par M. Emile Wilz en personne, ont commencé *régulièrement, samedi matin, à sept heures*, et qu'ils ont continué sans interruption, pendant toute la journée, pour se prolonger jusqu'à neuf heures et demie du soir.

M. Dorez, ingénieur de la Société électrique, et M. Variet, directeur du service de la Voirie, représentant l'Administration municipale, ont prêté leur collaboration au distingué professeur et savant écrivain, *pour enregistrer* avec lui les résultats constatés successivement aux divers appareils.

De leur côté, les mécaniciens anglais, envoyés par le constructeur de Birmingham pour le montage des deux moteurs à gaz, surveillaient la marche de leurs machines.

Ces essais préparatoires, qui ont donné entière satisfaction sur tous points, seront repris, à titre définitif, demain lundi matin, à la même heure.

La conférence de M. l'abbé Lemire, à l'« Union Catholique » de Roubaix. — C'est aujourd'hui, dimanche, que M l'abbé Lemire, le très sympathique député d'Hazebrouck, fera une conférence, à 4 heures de l'après-midi, à l'*Union Catholique*, 84, Grand'Rue, à Roubaix.

L'éloquent député traitera l'importante question de la *Liberté d'Association*, avec le charme qu'on lui connaît.

Nous engageons très vivement les invités à assister à cette réunion, absolument privée, à laquelle ne seront d'ailleurs admises que les personnes munies d'une lettre d'invitation, portant leur nom et leur adresse.

Les électeurs ouvriers du Conseil des Prud'hommes. — *Répartition des divers bureaux de vote.* — On nous prie de rappeler aux électeurs ouvriers du Conseil des Prud'hommes que les divers bureaux de vote, pour les élections d'aujourd'hui dimanche, ont été répartis comme suit :

1re *Catégorie*. — Peignage, filature (cartes grises). Mairie.

2e *Catégorie*. — Industrie textile, Grande-Place, Bourse : 1er bureau, lettres A à C (cartes rouges ; 2e bureau, lettre D (cartes jaunes); 3e bureau, lettres E à L (cartes gris bleu); 4e bureau, lettres M à Z (cartes rouge brique).

3e *Catégorie*. — Métallurgie (cartes gris bleu). Grande-Place, salle des fêtes des Pompiers.

4e *Catégorie*. — Bitiment (cartes vertes). Grande-Place, salle des fêtes des Pompiers.

Le journal socialiste, *la Volonté du Peuple*, dont nous avons, tout récemment, annoncé l'apparition, publie, à ce sujet, l'article — ou plutôt l'appel — suivant, que nous reproduisons, ainsi que tous les autres documents de ce genre, à titre d'information :

« *Attention ! Aux électeurs à la Prud'homie*

» Citoyens,

» L'hydre du cléricalisme voudrait-il relever la tête ?

» A ce qu'il paraît que oui ! et dimanche prochain, les lèches bottes du capitalisme affameur, les renégats de notre classe vont assaut-t-on entrer en lutte pour les élections au Conseil des prud'hommes.

» Vous ne vous laisserez pas prendre à cette amorce de Notre-Dame de l'Usine.

» Vous voterez pour des candidats de votre classe, pour des révolutionnaires convaincus et qui qu'il advienne s'il y avait ballottage, au second tour, *ligués*, contre les soutiens des patrons, vous ne voterez que pour une liste nettement socialiste.

» Camarades :

» Haut les cœurs ! Vive la Révolution sociale ! Vive la Grève générale !

» LE COMITÉ ÉLECTORAL. »

Le même comité électoral a fait placarder, samedi matin, l'affiche suivante :

« Camarades de travail !

» Dimanche, par votre bulletin de vote, vous direz si vous êtes, oui ou non, satisfaits de la situation actuelle.

» En votant pour les candidats du parti socialiste Ouvrier-Révolutionnaire, vous approuverez la politique louche du municipalisme. Rabaissement de nos conseillers vis-à-vis le Vel-Durand de la Préfecture.

» En votant pour ces opportunistes du socialisme, vous vous rendrez complices de leurs trafics au sein du Conseil, et de la faillite qu'ils ont faite à toutes leurs promesses.

» Au contraire, en votant pour les candidats socialistes révolutionnaires, votre vote signifiera :

» En avant contre tous les exploiteurs !

» En avant pour le triomphe du travail !

» Assez de piétinement sur place !

» En avant pour la Révolution sociale !

» Travailleurs ! Vous n'hésiterez pas. Vous affirmerez, dimanche, que Roubaix est bien le bastion d'avant-garde du mouvement socialiste et révolutionnaire, et vous voterez pour les citoyens :

1re catégorie : Henri Dubron, conseiller sortant; Julien Boissel.

2e catégorie : Louis Levengie, conseiller sortant et Louis Lefèvre !

En réponse à cette affiche, le comité de *La Paix* a répondu par la déclaration suivante, placardée samedi soir :

« Les individus de la rue Valloo qui, comme traîtres, ont été jetés hors de toutes les organisations ouvrières de Roubaix, relevant la tête et présentent des candidats pour les élections du 27 janvier. Là dans une vieille cantine, à l'aide de lettres circulaires, payées on ne sait par qui, ils font cho us avec la presse réactionnaire et les faux patriotes pour injurier les syndicats du Parti ouvrier.

» Ces faméux patriotes de la grève générale, qui ne travaillent jamais, essaient depuis quelque temps de créer dans notre ville une agitation [illegible] cette utopique question. Et pour faire croire qu'ils sont quelque chose, ils ont trouvé moyen d'organiser une réunion publique à tous les anarchistes de Lille, d'Armentières et de Roubaix.

» C'est vraiment bien à eux de prêcher la grève générale. Coquins-doux que les travailleurs ! Ils ont oublié qu'alors qu'il y avait grève chez Wattel, rue du Moulin, le leader des anarchistes — qui aujourd'hui fait cause commune avec eux — traînait ses camarades de lutte en rapporteur de travail. Il est vrai que les ouvriers, ces sots continuaient à piocher, de crainte que les ouvriers se laissent prendre à leur duperie. Pas un doute que, pas un travailleur ne respectant ces voyous, ces jaunes, ces traîtres, ces opportunistes, ne les étouffent, ne les volent et ne les [illegible]. Il y des contrats qui salissent !

» Les individus de la rue Valloo, suivantoujours probablement par les réactionnaires, en seront pour leur honte. Ils seront rejetés par les électeurs sérieux et honnêtes. Ils seront obligés d'où ils essaient de sortir. Les travailleurs de Roubaix veulent des gens honnêtes, à qui on ne peut rien reprocher, pour les représenter. Ce n'est pas ceux qui sont les gens sans aveu et les [illegible] qui, comme jadis, voudraient les diviser encore.

» Electeurs des 1re et 2e catégories, vous voterez pour les citoyens Debouter, Hibrel, Stoane et Lemain qui en toutes circonstances ont défendu les intérêts des ouvriers et ont été élus à savoir toutes deux pendant les patrons.

» Electeurs des 3e et 4e catégories vous voterez pour les citoyens Lemoy et Kowalski, 2 citoyens non dignes de votre confiance, les ediles de Roubaix ne leur ont pas pardonné d'avoir [illegible] malgré les insultes [illegible] par les syndicats métallurgistes réunis, le citoyen Herve Mulot [illegible] à [illegible] comme candidat, [illegible] qu'il est [illegible] de la chambre syndicale des mécaniciens, dont il est membre. Pour couper court à cette prétention, nous donnons ici un extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale de ce syndicat :

» La chambre syndicale des ouvriers mécaniciens de Roubaix et environs, réunie ce jour 21 janvier 1895, en assemblée générale ayant à traiter du jour la question des élections de Prud'hommes :

» Considérant que le citoyen Lemoy étant le candidat officiel désigné par la Fédération métallurgique.

» Décide : Sera considéré comme indiscipliné tout syndiqué qui opposerait à ce candidat.

» Proposition adoptée à l'unanimité : Le devoir de tous les mécaniciens et métallurgistes en général est donc tout tracé. Ils voteront comme un seul homme pour le citoyen Lemoy.

» Camarades, lors de l'élection du 27 janvier a une grande importance. Les adversaires du socialisme, qui ont même outre lui une campagne de calomnie et de mensonge depuis de longs mois, essaient de compromettre notre candidature. Ils ont [illegible] à Roubaix. Il faut que vous démontriez, en allant tous au scrutin, qu'ils se sont trompés, et que toutes les manœuvres qu'ils ont employées pour essayer de discréditer les plus sociaux, n'ont pas eu de résultat.

» Electeurs : Tous aux urnes pour les candidats choisis par les syndicats ouvriers. A bas les faux socialistes !

» Vive le Parti ouvrier !

» Vive le Parti ouvrier ! Vive les candidats : CHARLES SCHENNE ».

Le Laboratoire municipal. — *Entreprise des travaux.* — Les travaux du Laboratoire municipal de la rue du Collège, entrepris depuis une quinzaine de jours environ, sont menés avec la plus grande activité, et pourront être terminés à bref délai.

On sait qu'il n'y a pas de constructions à édifier, et que tout se borne à des cloisons de maçonnerie légère, à établir au rez-de-chaussée du pavillon de droite de l'ancien collège. Le reste comprendra l'installation des eaux, l'agencement et l'ameublement.

Le tirage au sort. — *Avis aux conscrits.* — D'après les renseignements qui nous parviennent, les opérations du tirage au sort sont menées cette année très rapidement dans tous les cantons de l'arrondissement de Lille.

Nous rappelons donc aux jeunes gens soumis à la conscription qu'ils doivent se présenter avec la plus grande exactitude au lieu de rassemblement, à l'heure indiquée sur les affiches. Deux cent cinquante à deux cent soixante-quinze jeunes gens sont appelés en une heure pour prendre part au tirage

Il commencera à Roubaix, le mercredi 30 janvier, à sept heures et demie du matin (heure militaire), pour le canton Ouest, pour continuer, le même jour, à neuf heures et demie précises, par le canton Est. On terminera, le lendemain jeudi, à deux heures du soir, par le canton Nord.

Les rues du Luxembourg, Alfred-Motte, Blanqui, Louis-Decottignies, Leverrier, et la place Faidherbe. — Une enquête est ouverte sur les projets de classement des rues et de la place indiquées ci-dessus. Ces projets sont déposés à la Mairie, jusqu'au 11 février, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Un commissaire-enquêteur recevra à la Mairie, les 12, 13 et 14 février, de 3 à 4 heures, les observations qui pourraient être faites.

Les contributions. — La mise en recouvrement des rôles de la taxe sur les vélocipèdes et sur les voitures, chevaux, mules et mulets (rôle supplémentaires du 4e trimestre), de la ville de Roubaix, pendant l'année 1894, a lieu à partir de ce jour.

Bouchée de pain et Refuge de nuit. — *Journée du samedi, 26 janvier.* — Liste des portions : hommes, femmes, 850 ; total, 2010; enfants, 1160. — Refuge 29 lits.

Relevé de la semaine : portions de soupe; grandes personnes, 5550; enfants, 7465; pain, 1155 kilogrammes.

Don du Pavillon des plaisirs, 30 francs pour la fête Saint-Paul, patron des bouleurs. — Trouvé sur la voie publique, 50 centimes.

— *Villa Constantia.* — **Prime offerte aux souscripteurs de la Bouchée de pain.** — On nous prie d'insérer la note suivante :

« Le comité apprenant que, par ignorance ou malveillance, l'on faisait circuler des doutes sur le droit absolu de propriété de l'heureux gagnant de la prime, informe le public que la personne favorisée par le sort en deviendra propriétaire légitime, sans aucune réserve ni restriction. L'acte sera fait à son nom et il pourra aussitôt la léguer, vendre ou démolir si bon lui semble.

» Aucun doute à cet égard! Qu'on se le dise! et surtout que l'on souscrive en masse pour cette œuvre si utile et humanitaire au premier degré : « Donner à manger à ceux qui ont faim ! » »